



Puis je ayant droit a la retraite me faire licencier pour toucher

Par **yamato**, le **18/10/2012** à **10:55**

Bonjour à tous,

J'ai actuellement 60 ans et 9 mois et je peux obtenir mes droits à la retraite a fin octobre (né en Janvier 1952 donc 60 ans plus 9 mois, et j'ai tous mes trimestres).

Néanmoins pour raison personnelle je comptais travailler jusqu'a 65 ans, mon patron souhaite entamer une négociation pour me faire partir maintenant.

Ma question est la suivante puis-je dans ce contexte me faire licencier et toucher des allocations chômage, qui sont plus importante que le niveau de rémunération d e mon allocation retraite.

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **P.M.**, le **18/10/2012** à **12:31**

Bonjour,

Vous faire licencier, la décision appartient à l'employeur qui doit avoir une cause réelle et sérieuse, en revanche il existe la [rupture conventionnelle](#)...

Mais de toute façon, Pôle Emploi refusera vraisemblablement de vous licencier si vous pourriez faire valoir la prise de votre retraite à taux plein...

L'employeur ne peut pas vous forcer à prendre votre retraite et je vous propose [ce dossier](#)...

Par **yamato**, le **19/10/2012** à **12:12**

Avec tous mes remerciements

Cordialement